



# Le patrimoine dans les politiques de réhabilitation du centre ancien de Barcelone. Discours et réalité (1980-2008)

Hovig Ter Minassian

## ► To cite this version:

Hovig Ter Minassian. Le patrimoine dans les politiques de réhabilitation du centre ancien de Barcelone. Discours et réalité (1980-2008). Laurent Sébastien FOURNIER, Dominique CROZAT, Catherine BERNIE-BOISSARD, Claude CHASTAGNER. Patrimoine et valorisation des territoires, L'Harmattan, pp.37-51, 2012, Conférences universitaires de Nîmes, 978-2-336-00478-5. <halshs-00851465>

**HAL Id: halshs-00851465**

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00851465>

Submitted on 14 Aug 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



TER MINASSIAN Hovig  
Docteur en géographie, laboratoire LADYSS UMR 7533  
[hterminassian@laposte.net](mailto:hterminassian@laposte.net)  
Nîmes 25-27 février 2010

Hovig TER MINASSIAN  
Géographie  
Université François Rabelais de Tours  
UMR CITERES 6173, équipe CoST  
[hovig.terminassian@univ-tours.fr](mailto:hovig.terminassian@univ-tours.fr)

Hovig TER MINASSIAN est maître de conférences en géographie à l'Université François-Rabelais de Tours. Il a soutenu en 2009 une thèse sur les politiques publiques de réhabilitation urbaine des quartiers anciens de Barcelone depuis la décennie 1980. Ses travaux portent sur les questions de renouvellement urbain, de gentrification, de patrimoine et de paysage urbain.

## **Le patrimoine dans les politiques de réhabilitation du centre ancien de Barcelone. Discours et réalité (1980-2008)**

Au début des années 1980, le centre ancien de Barcelone (qui correspond au district<sup>1</sup> de « Ciutat Vella ») présente tous les aspects d'un quartier historique et populaire au tissu urbain dégradé, à l'exception des quartiers plus bourgeois situés le long de la Via Laietana. Il continue cependant à jouer un rôle particulier dans les fonctions récréatives et culturelles à l'échelle de la ville et dans l'imaginaire des Barcelonais (Savary, 2005). La « crise urbaine », pour reprendre une expression de J.-P. Lévy (1987), qui le caractérise alors est à la fois démographique, sociale et économique. Pour tenter de la résoudre, la municipalité socialiste, élue en avril 1979 à l'occasion des premières élections démocratiques depuis la fin du régime franquiste, a mis en œuvre une politique de réhabilitation globale du centre ancien. Les pouvoirs publics ont bien compris qu'il ne suffisait pas d'offrir des logements réhabilités pour que les classes moyennes ou aisées reviennent vivre dans un quartier longtemps considéré comme mal famé. Il lui fallait stimuler une perception beaucoup plus positive des quartiers anciens, passant par la transformation de leur paysage et la valorisation de leur patrimoine.

Nous proposons d'examiner sous quelles formes, dès le début des années 1980, la question du patrimoine a été intégrée à une ambitieuse politique publique de réhabilitation du centre ancien de Barcelone et quel projet de territoire elle a pu traduire. Quelle place la Municipalité de Barcelone a-t-elle accordé aux politiques patrimoniales, en cherchant à éviter à la fois la « muséification » et la « gentrification »<sup>2</sup> de Ciutat Vella ? Dans quelle mesure pratiquement quarante années de politiques patrimoniales, leurs limites et leurs résistances, traduisent-elles une évolution de la place des quartiers anciens dans la politique municipale, et les contradictions entre la construction et l'appropriation territoriales des pouvoirs publics et celles des résidents du centre ancien de Barcelone ?

Pour répondre à ces questions, nous examinerons d'abord les dispositifs de protection du patrimoine à Barcelone. Dans le cas de l'agglomération catalane, la Municipalité reste le principal acteur de la protection du patrimoine. Cette particularité doit être mise en perspective avec la marginalisation progressive, de 1980 à 2008, de la question patrimoniale au sein du discours institutionnel sur le développement contemporain de l'agglomération

---

<sup>1</sup> La ville de Barcelone est découpée en dix districts. Chacun a sa propre équipe municipale - sous l'autorité d'une Municipalité centrale - avec des pouvoirs équivalents à ceux des arrondissements des grandes villes françaises (Paris, Lyon, Marseille).

<sup>2</sup> Processus de récupération d'un parc de logements dans les centres anciens et de substitution des classes moyennes ou aisées aux classes populaires.

barcelonaise. Enfin, à travers trois exemples (le marché du Born, le plan Cerdà et la Rambla del Raval), nous montrerons que le patrimoine apparaît bien comme un facteur de construction territoriale, mais qui traduit une volonté de marketing urbain ou des velléités de normalisation socio-spatiale de certains quartiers populaires du centre ancien, plutôt que le respect du patrimoine et des attentes des habitants.

## **1 Le patrimoine à Barcelone : une affaire municipale**

Le patrimoine occupe une place ambivalente dans les politiques publiques de réhabilitation de Ciutat Vella à Barcelone. Facteur limitant des opérations de rénovation ou de réhabilitation dans le centre ancien, il exige parfois de la part de la Municipalité le montage de projets complexes qui associent assainissement du tissu urbain et préservation du patrimoine. Dans le même temps, le patrimoine peut être un axe structurant de ces mêmes programmes, à travers sa mise en valeur culturelle et touristique. Par ailleurs, en tant que support de la construction identitaire d'une société et d'un territoire (Candau, 1998), il est en général le point de cristallisation des revendications des riverains ou bien de l'opposition à certains projets. Dès lors il devient nécessaire d'explorer la marge de manœuvre réelle de la Municipalité et les dispositifs existants.

### *1.1 La multiplicité des niveaux de protection du patrimoine en Espagne*

Pour mettre en évidence la spécificité du cas barcelonais, nous pouvons le comparer avec les dispositifs qui concernent Paris. La chronologie des politiques de protection du patrimoine en France et en Espagne depuis le 19<sup>ème</sup> siècle est relativement parallèle<sup>3</sup>. Par ailleurs, Paris et Barcelone se ressemblent par une évolution commune du traitement des espaces anciens, depuis l'approche hygiéniste des urbanistes du 19<sup>ème</sup> siècle (les grands travaux d'Hausmann et de Cerdà ont souvent fait l'objet de comparaisons) jusqu'à l'approche « culturaliste » qui prévaut actuellement. À Paris, les dispositifs municipaux et nationaux se superposent selon deux niveaux. Au niveau municipal, ce sont ceux du « plan local d'urbanisme » (PLU<sup>4</sup>), en particulier l'article 11 et le dispositif de « Patrimoine Ville de Paris » (PVP), ainsi que les fuseaux de protection figurés dans le « plan d'occupation des sols » (POS). Au niveau national, ce sont les mesures de protection liées aux « Monuments Historiques » depuis la loi de 1913 et celle de 1943 sur leurs abords<sup>5</sup>, et aux plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) depuis la loi Malraux de 1962. Ces deux derniers dispositifs sont par ailleurs repérés dans les documents graphiques du PLU (au titre de « servitudes »). L'ensemble de ces mesures se superposent pour créer un système de protection du patrimoine complexe et qui fait intervenir une multiplicité d'acteurs.

---

<sup>3</sup> Pour une mise en perspective historique de la notion de patrimoine en Espagne, voir J. Ganau Casas (1997) et S. Michonneau (2003).

<sup>4</sup> Principal outil d'urbanisme réglementaire depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, le PLU a pour objectif d'associer une réglementation à un projet de ville, par l'intermédiaire de son PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Par ailleurs, le PLU donne la possibilité de mettre en œuvre des dispositions locales de protection du patrimoine, en accord avec la « Loi Bouchardeau » de juillet 1983, qui rend possible la réalisation d'enquêtes publiques en vue de la protection de l'environnement. Le PLU de Paris a été adopté en juin 2006.

<sup>5</sup> La loi du 25 février 1943 précise que dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument historique, pour tout bâtiment situé dans le champ de co-visibilité du monument, les travaux de réhabilitation ou de rénovation sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

En Espagne également, de nombreux échelons territoriaux sont impliqués dans la protection du patrimoine : national (l'État), régional (la communauté autonome), local (la Municipalité)<sup>6</sup>. Mais l'État y joue un rôle beaucoup moins déterminant qu'en France. Ainsi, la loi 16/1985 du 25 juin 1985, pierre d'achoppement de la protection du patrimoine en Espagne, rend possible la déclaration de *bienes de interes cultural*, équivalent des « Monuments Historiques » français. Bien que la déclaration de BIC passe par décret royal, c'est en réalité la communauté autonome qui prend généralement en charge la protection du patrimoine<sup>7</sup>. Par ailleurs, cette même loi permet de classer certains quartiers en tant que *conjuntos históricos*<sup>8</sup>, mais dans ce cas elle exige de toute Municipalité qui présente un tel secteur sur son territoire de mettre en place un plan spécial de protection. La décentralisation du pouvoir au niveau de la région élimine donc l'échelon administratif supérieur, d'autant plus que chaque communauté autonome peut adopter une législation spécifique. En Catalogne, par exemple, c'est la loi 9/1993 du 30 septembre 1993 sur le patrimoine culturel catalan qui prévaut, en définissant trois niveaux de classement des biens culturels à partir du cadre national :

- les biens culturels d'intérêt national (ou BCIN) ;
- les biens culturels d'intérêt local (ou BCIL) ;
- les autres biens du patrimoine culturel catalan, qui n'ont donc pas fait l'objet d'une inscription de type BCIN ou BCIL mais ont tout de même été « signalés ». Il s'agit donc là d'une volonté de dépasser le cadre national.

## *1.2 Les grandes agglomérations espagnoles : principaux acteurs de la protection du patrimoine en Espagne*

Bien que le classement en tant que bien culturel soit assuré par la communauté autonome, en Catalogne ce sont en réalité les Municipalités qui ont l'initiative de lancer les procédures, ce qui tend à abaisser encore d'un échelon territorial la politique de protection du patrimoine. Toute modification du bâtiment concerné doit faire l'objet d'une autorisation préalable et en théorie pour les ensembles urbains le tissu doit être conservé. Mais la démolition d'un bâtiment peut se justifier si elle permet de mieux mettre en valeur l'homogénéité et l'unité du tissu restant, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre à la Municipalité<sup>9</sup>. Cet argument autorise la démolition d'un bâtiment plus récent pour mettre en valeur ou rehausser l'ancienneté d'un quartier. Ce type de recommandation n'est cependant pas très éloigné ce que l'on peut trouver dans les PSMV français. De plus, la loi espagnole reconnaît bien qu'un « bien culturel » n'est pas déconnecté de son environnement, mais la définition de l'environnement (*entorn* en catalan) reste floue<sup>10</sup> et la loi n'a pas de notion similaire à celle de « co-visibilité » proposée en France pour abords des monuments historiques depuis la loi du 25 février 1943. La réglementation est donc moins coercitive, dans

---

<sup>6</sup> Au niveau provincial, la prise en charge de la protection du patrimoine est très faible, c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était peu utile de le traiter ici.

<sup>7</sup> De la même façon qu'en France, le ministre de la Culture prend les arrêtés de classement au titre des monuments historiques, mais ce dernier est proposé par la Commission supérieure des monuments historiques.

<sup>8</sup> « La agrupación de bienes inmuebles que forman una unidad de asentamiento, continua o dispersa, condicionada por una estructura física representativa de la evolución de una comunidad humana por ser testimonio de su cultura o constituir un valor de uso y disfrute para la colectividad » (« Le regroupement de biens immeubles qui forment une unité de règlement, continue ou dispersée, conditionnée par une structure physique représentative de l'évolution d'une société pouvant être témoin de sa culture ou bien constituer une valeur d'usage et d'appropriation par la collectivité »). Article 15.3 de la loi 16/1985 de 1985.

<sup>9</sup> En vertu de l'article 35.2 alinéa b de la loi 9/1993.

<sup>10</sup> Voir notamment l'article 11.1 alinéa b de la loi 9/1993.

la mesure où l'équivalent serait le classement au titre de *conjunto histórico* mais qui doit alors avoir lieu sur des critères particulièrement stricts.

Enfin, Barcelone étant une grande agglomération, elle bénéficie de dispositions particulières. L'article 68 de sa *Carta municipal*<sup>11</sup> rajoute un quatrième niveau de protection, un niveau D, bien que ce dernier soit beaucoup plus symbolique :

« Es consideren nivell D els béns que per les seves característiques poden ésser traslladats del seu emplaçament actual sense problemes per a la seva conservació o que gaudeixen d'un interès cultural en el sector d'emplaçament que, malgrat no haver estat considerat en els tres nivells anteriors, cal conservar documentalment per al seu record. »<sup>12</sup>

Un tel niveau de protection semble surtout destiné aux biens meubles mais est très ambigu, parce qu'il autorise à les déplacer tout en leur reconnaissant un certain intérêt historique ou artistique. Au final, il valorise une œuvre ou un bien tout en laissant une grande marge de manœuvre quant à sa mise en valeur<sup>13</sup>. Par ailleurs, l'article 10.2 (alinéa a) précise que peuvent être ainsi classés : « elements d'interès que es troben en un edifici respecte del qual no s'impedeix la seva desaparició però s'exigeix la conservació documental »<sup>14</sup>. Autrement dit, il est possible de classer une œuvre vouée à disparaître. Ce type de protection a surtout pour objectif de donner une valeur testimoniale à des biens meubles.

### **Carte 1. Carte des biens culturels classés à Ciutat Vella en 2007**

Élaboration personnelle

Source : catalogue du patrimoine historique de Barcelone

Il est aisé de mettre en évidence la richesse patrimoniale de certains secteurs du centre ancien de Barcelone (carte 1). Elle témoigne du poids très fort des biens culturels dans les secteurs central (Barrio Gótico) et oriental (Casc Antic et Ribera). Dans le premier cas, ce sont plutôt les biens d'intérêt national qui dominent, dans le second ceux d'intérêt local (avec plus de biens de type C pour le secteur oriental que pour les deux autres secteurs réunis). La forte présence de BCIN dans le Raval s'explique par l'héritage religieux du quartier. Cette répartition donne une idée de la marge de manœuvre des pouvoirs publics pour mener de grandes opérations de rénovation dans la Barceloneta et la majeure partie du Raval, et au contraire les limites d'action dans le Barrio Gótico, du fait de la concentration de bâtiments remarquables (BCIN ou BCIL).

Au total, par rapport à ce que nous pouvons observer à Paris, le rôle de la Municipalité est fondamental dans la politique patrimoniale, notamment parce que les citoyens n'ont pas été

---

<sup>11</sup> Adoptée en conseil municipal en octobre 2000, il s'agit d'un texte qui réorganise le pouvoir municipal, en intégrant notamment de nouveaux mécanismes participatifs et en décentralisant un certain nombre de compétences au niveau des districts.

<sup>12</sup> « Sont considérés de niveau D les biens qui, du fait de leurs caractéristiques, peuvent être déplacés de leur emplacement actuel sans mettre en risque leur conservation ou bien qui jouissent d'un intérêt culturel dans leur lieu d'installation et qui méritent de laisser une trace documentaire, bien qu'ils n'aient pas été considérés dans l'un des trois niveaux précédents ».

<sup>13</sup> L'article 14.5 souligne que les déplacements peuvent être motivés par « causa de força major o interès social » (« en cas de force majeure ou par intérêt social »).

<sup>14</sup> « Éléments remarquables qui se trouvent dans un bâtiment, qui peuvent être amenés à disparaître mais dont la conservation documentaire s'impose ».

intégrés dans le débat aussi fortement qu'à Paris que la décentralisation mise en œuvre à partir de la Constitution de 1978 a permis à la Municipalité de récupérer une grande capacité d'organisation et que c'est elle qui soumet les propositions de classement des bâtiments. Compte tenu de la richesse patrimoniale des quartiers anciens de Barcelone, leur potentiel culturel est important. Si le patrimoine est bien à la fois un outil de développement touristique, le vecteur d'une gentrification potentielle du centre mais aussi le support identitaire de la population de Barcelone, l'implication prédominante de la Municipalité dans la politique de protection du patrimoine engage très fortement sa responsabilité quant aux choix de mise en valeur.

## 2 La place du patrimoine dans les discours institutionnels

Le renouveau des politiques patrimoniales à la fin des années 1970 a coïncidé avec le retour à la démocratie, la redistribution des compétences urbanistiques à l'échelle locale et régionale, et des attentes très fortes de la part des mouvements associatifs et des habitants qui, à Barcelone, ont porté une coalition de gauche à la tête de la Municipalité.

Il est d'emblée important de récuser, en suivant les historiens Ramón Grau et Marina López Guallar (1985), une opposition trop simpliste entre la période contemporaine, depuis la transition démocratique, plutôt respectueuse du patrimoine des villes espagnoles, et les périodes précédentes, beaucoup moins attentives et plus promptes à sa destruction. À Barcelone, alors que la coalition au pouvoir est restée sensiblement la même, la place de la réflexion patrimoniale dans le projet de territoire proposé par la Municipalité pour le centre ancien de Barcelone a évolué : d'abord prédominante, elle est devenue marginale. Ce glissement, lisible dans les discours institutionnels, exprime la simplification du discours sur le patrimoine du centre ancien de Barcelone et l'effacement progressif d'une réflexion sur la spécificité des quartiers anciens et de leur patrimoine dans la construction d'un territoire métropolitain de plus en plus mondialisé.

### 2.1 La réhabilitation du centre ancien : fer de lance de la politique publique au début des années 1980

Au début des années 1980 la question patrimoniale est fondamentalement liée à celle de la revitalisation du centre ancien de Barcelone. Au sein de l'équipe municipale élue en 1979, les principaux artisans de la politique de réhabilitation du centre ancien de Barcelone affirment leur respect pour l'histoire de la ville, le tissu historique des quartiers et les bâtiments remarquables de Barcelone. C'est notamment le cas de l'architecte catalan Oriol Bohigas, qui dès 1980 est chargé d'élaborer la politique urbanistique de la jeune municipalité démocratique<sup>15</sup>, et pour qui il faut donner une place particulière aux quartiers anciens de Barcelone, du fait de leur rôle comme témoignage historique, de leur fonction symbolique et des conditions de vie globalement mauvaises de ces quartiers à cette époque.

Ces enjeux spécifiques de la réhabilitation du centre ancien de Barcelone tiennent à la définition même de la politique patrimoniale. D'après O. Bohigas, il ne s'agit pas seulement de restaurer le patrimoine mais de tenter de trouver un nouvel équilibre entre la morphologie urbaine et les nouveaux usages contemporains. C'est d'ailleurs cette recherche du compromis qui permet à l'architecte catalan de justifier une politique urbaine d'*esponjament*

---

<sup>15</sup> « Con respeto absoluto al trazado viario y de la forma tradicional de la calle » (« Avec le respect absolu de la trame viaire et de la morphologie traditionnelle de la rue ») (Bohigas, 1985, p. 13).

(« assainissement » en catalan). Dans le centre historique, dès le début des années 1980, la nécessité d'adaptation et l'attention privilégiée portée aux espaces publics se sont traduits par certains changements brutaux et la démolition d'îlots bâtis, jugés irrécupérables, justifiés par la nécessité de réduire les densités très fortes dans le centre ancien, d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir une vision plus hygiéniste du tissu urbain<sup>16</sup>.

Ceci se retrouve dans les premiers numéros de la revue municipale *Barcelona Metròpolis Mediterrànea* (ou *BMM*). Éditée depuis 1985 par la Municipalité de Barcelone, en castillan et en catalan, cette publication bimensuelle s'est donnée pour objectif de servir de plateforme d'information et d'espace de débat sur l'actualité culturelle, artistique, sportive mais aussi urbanistique de la Municipalité de Barcelone. Inaugurer le premier numéro de la revue *BMM* avec un dossier spécial sur la réhabilitation de Ciutat Vella, est une manière d'affirmer la volonté de la nouvelle Municipalité de se démarquer de la politique urbanistique franquiste, par une action qui répond véritablement aux attentes des habitants. La politique patrimoniale est porteuse d'un projet de territoire et l'intervention dans les quartiers anciens légitime l'ensemble de la politique : elle est le fer de lance de la politique urbanistique de la Municipalité socialiste au milieu des années 1980.

## 2.2 La marginalisation progressive du patrimoine dans les discours institutionnels

La marginalisation progressive du patrimoine dans les discours institutionnels peut être illustrée par l'analyse de discours que nous avons menée dans le cadre de notre travail de thèse sur les éditoriaux de la revue *BMM*, et donc nous présenterons ici une rapide synthèse (Ter Minassian, 2009).

Sur quasiment 30 années de publications et plus de 70 numéros, *Barcelona Metròpolis Mediterrànea* a consacré une large place aux réflexions sur l'histoire, le passé et le patrimoine à Barcelone. Deux champs discursifs principaux se dégagent : celui de la rupture avec le passé et de l'articulation entre tradition et modernité, d'une part ; celui de l'évocation des perspectives futures, d'autre part. Mais l'analyse dans le détail montre que le premier champ discursif est surtout le fait des premiers numéros de la revue, alors que le second apparaît progressivement (à partir du n° 15, de printemps 1990). La volonté de rupture avec le passé est un thème dont l'évocation se justifie essentiellement dans les premières années qui suivent la fin de la dictature franquiste et les premières élections municipales démocratiques. Valoriser le patrimoine, c'est donc une manière de positionner la politique urbanistique de la période démocratique en rupture avec celle de la période franquiste. Il s'agit avant tout d'une justification de la politique menée et une preuve, à l'égard des habitants de Barcelone, du respect de leurs attentes et de la démocratie.

Au fur et à mesure de la publication des numéros de *BMM*, cette forme d'auto-justification tend à s'effacer au profit d'une autre, qui passe par des réflexions sur les perspectives de développement de l'agglomération catalane. Progressivement, le patrimoine cesse d'être un thème mobilisateur, et lorsque l'histoire de la ville est convoquée, ce sont surtout les expositions universelles de 1888 et 1929, et les Jeux Olympiques de 1992, dates marquantes pour Barcelone, à la fois en termes d'image, parce que la ville a été le « centre du monde » le temps d'une manifestation sportive d'envergure, mais aussi en termes d'héritage urbain. Ces références marginalisent, dans les discours, le patrimoine de Ciutat Vella. Pour comprendre cette survalorisation de quelques épisodes historiques, il faut sans doute garder à

---

<sup>16</sup> On peut donc dire la politique patrimoniale, au début des années 1980, est bien une politique de revitalisation, et non une politique de patrimonialisation, dans la mesure où elle ne vise pas nécessairement à mettre en place de nouveaux dispositifs de protection du patrimoine ou à accroître le nombre de bâtiments protégés.



l'esprit que le saut temporel de 1929 à autorise la mise entre parenthèses de tout l'urbanisme de la période de la dictature. En même temps, cette simplification de la relecture historique de l'urbanisme barcelonais tend à réduire la richesse patrimoniale qui fait justement la spécificité du district de Ciutat Vella, non héritière des Expositions Universelles et, dans une moindre mesure, des Jeux de 1992. La position de la Municipalité est d'autant plus ambiguë que Ciutat Vella n'est plus l'objet de légitimation de la politique urbanistique actuelle. Le centre ancien est réduit à un simple référent, preuve de la continuité historique de la ville de Barcelone.

Ce glissement fait apparaître une contradiction entre la marginalisation progressive de la réflexion sur le patrimoine dans les discours institutionnels, et le fait que la Municipalité de Barcelone reste le premier ordonnateur de la politique patrimoniale. Cette ambiguïté doit nous inviter à nous interroger sur le sort réservé au patrimoine du centre ancien de Barcelone lorsque son principal acteur s'en désintéresse progressivement, mais aussi aux projets de territoire dont le traitement du patrimoine est révélateur, d'autant que la relative liberté d'action des pouvoirs publics locaux à Barcelone sur le patrimoine s'est accompagnée d'une politique de soutien à la réhabilitation qui a surtout profité aux quartiers bourgeois et au développement touristique du centre ancien de Barcelone, sans forcément répondre aux attentes des habitants « traditionnels » (Ter Minassian, 2009).

### **3 Quelle construction territoriale derrière quels projets patrimoniaux ?**

Les débats suscités par certaines opérations urbaines à forte dimension patrimoniale reflètent les ambiguïtés de certains projets municipaux. À partir de trois exemples, nous montrerons que la construction et l'appropriation territoriales de la Municipalité entrent parfois en contradiction avec celles des résidents des quartiers anciens et révèlent les tensions entre patrimoine, développement touristique, construction identitaire et image des quartiers anciens.

#### *3.1 La reconversion du marché du Born*

La polémique qui a entouré le projet de réutilisation du bâtiment de l'ancien marché du Born, dans la partie est du district de Ciutat Vella, a réactivé les débats traditionnels sur la valorisation culturelle du patrimoine en lui donnant une dimension idéologique et identitaire<sup>17</sup>. Le bâtiment de fer et de verre construit entre 1874 et 1876 par Josep Fontserè et Josep M. Cornet, abritait jusqu'en 1971 le marché central des fruits et légumes. En 1997, la Municipalité de Barcelone prévoyait de convertir le bâtiment en bibliothèque provinciale d'une superficie totale de 15 000 m<sup>2</sup>, projet financé conjointement par l'État, la Généralité de Catalogne et la Municipalité. Pendant le chantier, entre l'automne 2001 et le printemps 2002, d'importants vestiges archéologiques ont été découverts : les ruines d'un ancien quartier bombardé par les troupes des Bourbons lors du siège de Barcelone, qui s'acheva le 11 septembre 1714. Après la défaite de Barcelone, une partie de ce secteur avait été démoli pour construire la Citadelle. Dans ces conditions, les débats autour d'un projet (déjà en partie contesté à l'origine du fait de l'inadéquation de la création d'une bibliothèque dans l'ancien marché du Born), se sont cristallisés autour de la polémique sur le bien fondé d'un financement par l'État espagnol d'un lieu de mémoire associé à l'histoire de l'indépendance de la Catalogne (Ménendez et Pastor, 2002).

---

<sup>17</sup> Les réflexions qui suivent s'appuient sur l'analyse chronologique du projet menée par E. Négrier et M. Tomàs (2003).

Les acteurs politiques locaux et les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme se sont divisés sur le projet, ainsi que les associations de riverains. Certaines souhaitaient que l'accent soit mis sur la valorisation architecturale, d'autres soutenaient le projet de bibliothèque qui devait, selon elles, permettre la revitalisation du tissu socio-économique de ce secteur de la Ribera (Ménendez et Pastor, 2002). Un contre-projet a finalement été établi par une équipe d'architectes et d'historiens mandatée par le musée d'Histoire de la Ville de Barcelone, proposant un autre site pour la future bibliothèque et envisageant de créer dans l'ancien Marché un centre culturel. Tandis que les travaux de restauration ont repris en janvier 2004, un nouvel accord a été signé en mai 2005, l'État se retirant du programme du Born et le projet de bibliothèque provinciale étant finalement déplacé vers un autre site. L'épisode a cependant mis en exergue les tensions entre patrimoine et identité. Autour de la question de la valorisation touristique du patrimoine se cristallisent ainsi des interrogations plus larges sur la construction territoriale des quartiers anciens.

### 3.2 La réhabilitation symbolique du plan Cerdà

Cette tension se retrouve dans le cas de la réhabilitation « symbolique » du plan de Cerdà. Le 7 juin 2009 étaient commémorés les 150 ans de son approbation pour la construction de l'Eixample de Barcelone (ou « Ensanche » en castillan, qui signifie « extension »). À cette occasion, la Municipalité, en collaboration avec la Généralité de Catalogne, s'est livrée à un véritable travail de « réhabilitation » de l'œuvre de Cerdà, à grand renfort d'expositions, de cycles de débats publics, et avec l'organisation d'un congrès international et d'une cérémonie de clôture de l'année Cerdà. Cette série d'événements est révélatrice du travail de mémoire effectué par les pouvoirs publics sur l'espace urbain lui-même.

Le plan de Cerdà avait jusqu'à maintenant fait l'objet de peu d'hommages à la hauteur de son ambition et de ses conséquences sur le destin de la ville. Les quartiers de l'Eixample font partie du patrimoine urbanistique de l'agglomération catalane, et de son héritage historique, culturel et artistique. À l'exception de quelques urbanistes ou architectes comme O. Bohigas (1963), qui ont toujours mis en avant sa cohérence, sa modernité et son dessin d'ensemble, le travail de Cerdà a longtemps été considéré comme une œuvre imposée par l'État central contre la volonté des pouvoirs locaux<sup>18</sup>, et un projet à destination de la riche bourgeoisie catalane. Dès lors, jusqu'à maintenant, l'Eixample n'a pas été valorisé en tant que patrimoine, en tant qu'ensemble urbain homogène et cohérent, et ce sont plutôt des édifices isolés qui ont été mis en avant (telles que les œuvres de Gaudí autour du *Quadrat d'Or*<sup>19</sup>). Sa relecture actuelle peut donc aussi bien être lue comme une volonté de renforcer l'attractivité touristique des quartiers de l'Eixample que comme une tentative d'articuler l'ensemble des espaces historiques de Barcelone, d'assumer en quelque sorte la richesse et les contradictions de l'héritage urbanistique de l'agglomération catalane.

### 3.3 Le percement de la Rambla del Raval

Les débats qui ont entouré l'opération de la Rambla del Raval révèlent en partie les contradictions entre le patrimoine tel qu'il est envisagé par la Municipalité, et celui tel qu'il est défini par les riverains.

---

<sup>18</sup> À l'occasion du concours organisé par la Municipalité de Barcelone en 1859 pour la réalisation du plan d'extension de la ville, c'était la proposition de l'architecte Antoni Rovira i Trias qui avait été initialement retenue.

<sup>19</sup> C'est ainsi que l'on désigne le secteur de l'Eixample qui concentre les œuvres les plus célèbres de l'architecte Gaudí, dont la Casa Batlló et la Casa Milà.

Achevée en 2000, la Rambla del Raval se présente comme une grande voie occupée par un terre-plein central. Elle est un élément essentiel de la politique publique de réhabilitation, d'une part par la superficie concernée (58 m de large pour 317 m de long), d'autre part par sa localisation au cœur du Raval. Ce projet est particulièrement représentatif de la politique d'*esponjament* formulée par O. Bohigas et évoquée plus haut.

Malgré la volonté officielle de mettre en valeur le patrimoine urbain, l'opération a entraîné la destruction d'un certain nombre de bâtiments remarquables, qu'O. Alexandre a repérés dans son *Catleg de la destrucció del patrimoni arquitectònic històric-artístic del centre històric de Barcelona* (Alexandre, 2000), notamment la pharmacie Sastre i Marquès (construite en 1790, pourtant classée au catalogue du patrimoine de la ville de Barcelone constitué en 1987), ou encore la Casa Buixeres (construite en 1905 par l'architecte Antoni Serrallach). Inscrite comme patrimoine à protéger dans les premières versions du projet et classée au titre de « patrimoine culturel européen » par le *Col·legi d'arquitectes de Catalunya* en 1979, elle a ensuite été déclassée en 1996, pour permettre sa démolition en vue de la création de la future Rambla del Raval. Les riverains ont vivement protesté contre la disparition de la Casa Buixeres, d'autant plus qu'ils ont eu le sentiment que la Municipalité avait agi au mépris de ses propres règlementations urbanistiques et qu'elle a pu les modifier à sa guise.

Dans le cadre de notre thèse, nous avons étudié en détail l'ensemble du projet et avons mené des entretiens auprès d'associations de riverains situés dans les secteurs concernés. Le thème du patrimoine a été évoqué de manière inégale. Les personnes interrogées ont paru beaucoup plus préoccupées par le sort des résidents que par celui des bâtiments à protéger ou à réhabiliter, mais certaines associations de défense du patrimoine se sont aussi mobilisées pour le soutien aux populations fragiles du centre ancien (*Veïns en defensa de la Barcelona vella, Arquitectos sin fronteras...*), mêlant ainsi les deux questions, comme si défendre le patrimoine et défendre les populations traditionnelles de Ciutat Vella constituaient un même combat. Les entretiens ont par ailleurs permis de préciser le rapport qu'entretenaient les anciens résidents de Ciutat Vella avec le patrimoine. Il constitue moins, pour eux, une richesse architecturale et artistique à défendre, qu'un cadre de vie rassemblant des souvenirs et des réseaux de sociabilité : le souvenir attaché à la pierre compte plus que la pierre elle-même.

Une représentante d'une association de riverains du Raval, a ainsi déploré la disparition d'une fontaine située à l'emplacement actuel de la Rambla del Raval<sup>20</sup>. Il s'agissait d'un lieu de rencontre pour les femmes et les enfants du quartier. Sa disparition symbolise pour elle la dissolution des relations de sociabilité qui existaient dans un secteur particulièrement dense du centre ancien. Si l'on admet que cette fontaine constitue un marqueur temporel et le réceptacle d'une identité collective construite à l'échelle d'un quartier, on peut alors la considérer comme relevant du patrimoine. L'absence de classement au titre de monument historique a entraîné sa disparition au moment de la rénovation du secteur. Le choix fait par la Municipalité de déplacer la fontaine est difficilement compréhensible, alors qu'elle affiche sa volonté de respecter l'histoire du quartier et d'être à l'écoute des anciens résidents, d'autant plus que rien n'empêchait vraiment de réinstaller la fontaine à son emplacement d'origine, une fois les travaux de la Rambla del Raval achevés. Il est donc plus plausible que ce choix s'inscrive dans une stratégie plus large, caractéristique de l'ensemble du projet de la Rambla del Raval, de changement d'image du quartier et de

---

<sup>20</sup> L'ancienne fontaine a été déplacée dans le quartier de Poblenou.

normalisation des pratiques de l'espace public au cœur d'un des secteurs les plus populaires du centre ancien de Barcelone.

## CONCLUSION

À Barcelone, le patrimoine apparaît de plus en plus comme un argument de marketing urbain mobilisé par une Municipalité qui reste le principal acteur de la patrimonialisation des quartiers anciens de l'agglomération catalane. Ce patrimoine est donc bien porteur d'un projet de territoire qu'il vise à légitimer (l'intervention sur le tissu urbain étant jugé nécessaire au nom, justement, de sa protection et de sa réhabilitation), mais ce projet est parfois en contradiction avec la construction territoriale et identitaire que les propres résidents de Ciutat Vella se sont fait des quartiers anciens dans lesquels ils habitent.

À bien des égards, le patrimoine est donc révélateur des distorsions entre le discours et la réalité de la politique publique de réhabilitation du centre ancien de Barcelone depuis les années 1980. Il constitue également le point de cristallisation de certaines tensions, par exemple entre les pouvoirs publics et les associations de riverains dont la plupart se sont posées en « défenseurs » des résidents anciens et des usages traditionnels, une sorte de « citoyenneté traditionnelle » ; mais aussi entre les anciens résidents et les nouveaux résidents, qui peuvent apparaître comme la cible privilégiée pour lesquelles la Municipalité a entrepris l'important chantier de la revitalisation du centre ancien de Barcelone. Parmi les différentes mutations du paysage socio-démographique de Ciutat Vella depuis le début des années 1990, des formes de gentrification ont émergé dans la période la plus récente. Elles posent la question de la confiscation du patrimoine nouvellement réhabilité par des catégories de personnes dont l'installation dans les quartiers anciens provoque indirectement le départ des catégories plus populaires de la population. Parallèlement, la survalorisation patrimoniale du Barrio Gótico, processus qui trouve ses origines dans les politiques historicistes du début du 20<sup>ème</sup> siècle à Barcelone, et son corollaire, le développement excessif du tourisme, tend à susciter le départ de certaines classes moyennes ou aisées. On voit ainsi qu'à Barcelone, la politique patrimoniale doit être replacée dans le contexte plus large des politiques urbanistiques menées par la Municipalité depuis les années 1980.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE O., *Catàleg de la destrucció del patrimoni arquitectònic històric-artístic del centre històric de Barcelona*, Barcelone : Veïns en Defensa de la Barcelona Vella, 2000, 69 p.
- BOHIGAS O., *Barcelona entre el Pla Cerdà i el Barraquisme*, Barcelone : Edicions 62, 1963, 160 p.
- BOHIGAS O., *Reconstrucció de Barcelona*, Barcelone : Edicions 62, 1985, 302 p.
- CANDAU J., *Mémoire et identité*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 225 p.
- CHOAY F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Le Seuil, 1996, 260 p.
- FERNÁNDEZ SALINAS V., « De la protecció a la legitimació social del patrimoni urbà en Espanya », *Scripta Nova*, 2005, vol. IX, n° 194 (41) [en ligne].
- GANAU CASAS J., *Els inicis del pensament conservacionista en l'urbanisme català (1844-1931)*, Barcelone : Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 1997, 600 p.

TER MINASSIAN Hovig  
Docteur en géographie, laboratoire LADYSS UMR 7533  
[hterminassian@laposte.net](mailto:hterminassian@laposte.net)  
Nîmes 25-27 février 2010

GANAU CASAS J., *La protección de los monumentos arquitectónicos en España y Cataluña 1844-1936 : legislación, organización, inventario*, Lleida : Universidad de Lleida, 1998, 129 p.

GARAT I., GRAVARI-BARBAS M., VESCHAMBRE V., « Émergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française : la position de la géographie sociale », in FOURNIER J.M. (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Caen : Presses universitaires de Caen, 2001, pp. 31-39.

GARCÍA FERNÁNDEZ J., « La regulación y la gestión del patrimonio histórico-artístico durante la Segunda República (1931-1939) », *E-rph*, 2007, n° 2 [en ligne].

GONZÁLEZ X., MICALÓ A., *La protecció del patrimoni arquitectònic a Catalunya durant la transició política, 1976-1980*, Barcelone : SERPPAC, 2001, 125 p.

GRAU FERNANDEZ R., LÓPEZ GUALLAR M., « El concepto de monumento histórico en Barcelona (1835-1982) », in BONET CORREA A. (coord.), *Urbanismo e historia urbana en el mundo hispano : segundo simposio 1982*, Madrid : Universidad Complutense de Madrid, 1985, pp. 1055-1064.

GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S. (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIème siècle*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003, 952 p.

LÉVY J.-P., *Centres villes en mutation*, Paris : CNRS, 1987, 257 p.

MÉNENDEZ F. X., PASTOR I., « El futur del Born. Una polèmica ciutadana a l'entorn del patrimoni », *L'Avenç*, 2002, n° 273, pp. 66-72.

MICHONNEAU S., « Barcelone 1900-1910 : la construction d'un espace symbolique », *Rives nord-méditerranéennes. Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée*, 2003 [en ligne].

NÉGRIER E., TOMÀS M., « Temps, pouvoir espace. La métropolisation de Barcelone », *Revue française d'administration publique*, 2003/3, n° 107, pp. 357-368.

SAVARY S., *Imaginaires d'une ville : Barcelone par ses paysages. Une étude géolittéraire*, thèse de géographie sous la direction de Yves Luginbühl, Université Paris 1, 2005, 3 vol., 1056 p.

TER MINASSIAN H., *Ciutat Vella entre réhabilitation et gentrification Ciutat Vella entre réhabilitation et gentrification. Politiques publiques et changements sociaux dans le centre ancien de Barcelone (1980-2008)*, thèse de géographie sous la direction de Martine Berger et de Horacio Capel, 2009, Université Paris 1, Universitat de Barcelona, 571 p.

VESCHAMBRE V., *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, 315 p.